

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	19^{ème}
Nom de site		Numéro	T18937
Adresse du site	230, rue de Crimée	Hauteur	R+7 (24.30m)
Bailleur de l'immeuble	Social - Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G + réservation antenneaire		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	18/09/2015
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	19/03/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	19/05/2020
Historique et contexte	CCTM du 17/09/2015

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Entre 2 et 6m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 7 et 10°</i>
Estimation	0° < 3V/m - 120° < 3V/m - 240° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>R+5 (0 et 120°)</i>
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antenneaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire. 3 antennes inactives en réserve seront aussi ajoutées et dissimulées dans une fausse cheminée à installer.		
Zone technique	6 modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes et seront donc invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	26.25m (0 et 240°) 25.90m (120°)		

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Ecole Primaire Publique L'Ourcq	105 Rue de l'Ourcq	16m	Oui	74m	1.14
Accueil Jeunes Enfants	96 Rue de l'Ourcq	16m	Oui	30m	Inférieur à 1V/m
Accueil Jeunes Enfants	98 Rue de l'Ourcq	16m	Oui	39m	Inférieur à 1V/m
Accueil Jeunes Enfants	232 Rue de Crimée	15m	Oui	22m	Inférieur à 1V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.



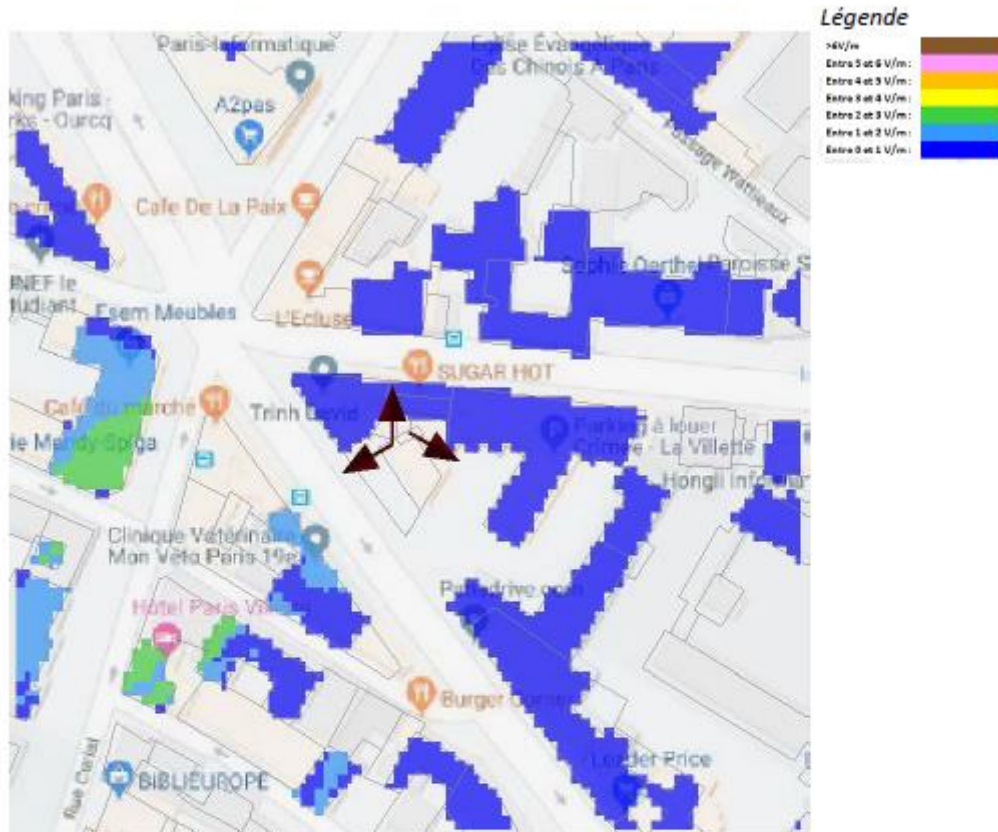
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 16,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
 [Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 2-3 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	16,5 m	19,5 m	16,5 m

Les niveaux calculés dans les EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Légère modification visuelle

Vue des Azimuts

S1 Azimut 0 ° :



S2 Azimut 120 ° :



S3 Azimut 240 ° :

